



REPUBLIQUE
FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme
intercommunale de
**Kochersberg
Ackerland**
com.com

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement écrit
- 4b. Règlement graphique STUTZHEIM-OFFENHEIM au 1/2000
5. Annexes du PLU

**DOCUMENT DE TRAVAIL
DU 22 10 2013**

Dossier vu pour être annexé à la
d e t e r m i n a t i o n
du Conseil communautaire en
date du x x 1 x x 1 2 0 1 3

Le Président,

LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS ÉCrites PAR LE PLU.
LE ZONAGE, ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N Désignation de zone
- Nj Désignation de secteur de zone

2. EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- Emplacement réservé
- Numéro d'emplacement réservé
- Largeur de l'emplacement réservé

3. AUTRES INDICATIONS

- Limite communale
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 113-1 du CU
- Espace patrimonial à préserver au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Périmètre de captage d'eau potable soumis aux règles des Tarifs Préfectoraux du 20-02-1974 et du 04-04-2003
- Espace planté de TYPE A à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Espace planté de TYPE B à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Espace planté de TYPE C à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Marge de recul des constructions à respecter
- Changement de destination des constructions autorisée
- Espace de jardin à préserver de TYPE 1 à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Espace de jardin à préserver de TYPE 2 à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU